

REPUBLIQUE FRANCAISE



P
R
O
C
E
S
V
E
R
B
A
L

Séance du Conseil Municipal

Mercredi 17 Mars 2021

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h35.

Procurations :

M. Gérard BERAUDIER a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Nadine POURCIN
Mme Paula EIDENWEIL a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents et excusés sans procuration :

M. Jordan RISSO _ Melle Marie DUCHER

Mme E. AZARD et M. S CASTAGNE sont désignés pour remplir la fonction de secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

✚ En préséance Madame le Maire présente, accueille et souhaite la bienvenue à Mme Zoulikha LAMALAM , nouvelle élue au conseil municipal, suite à la démission, pour raison de santé, de M. Fabian MATHURIN

Rapport n°1 : Demande de séance à huis clos

Conformément à l'article L.2121-18 du CGCT et compte tenu des conditions sanitaire liées au COVID, Madame le Maire demande la séance du jour à huis clos.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN (+ procuration Stéphanie COLENO), Philippe PIGNET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Décide le huis clos de la séance du conseil municipal de ce jour

✚ Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2021,

T. PLATON sollicite plusieurs modifications :

Page 3 : « que le compte rendu des décisions soit joint au *Compte rendu* du conseil municipal (et non au PV).

Page 11 : remplacer le mot « administré » par *parents*.

A ANDREIS sollicite un rajout Page 4 – rapport n°3 +4 : « *Cette démarche est nouvelle, dans le passé cela n'était pas fait* »

Mme le Maire rappelle *qu'une charte de l' élu local a été approuvée et c'est pour cela que ces 2 rapports sont établis en référence à l'alinéa de ladite charte.*

Page 14 : T. PLATON précise qu'il n'a pas voté contre ce rapport → cela sera vérifié avec la vidéo ?

Après vérification sur la vidéo M PLATON a bien voté contre les 2 rapports n°13 et 14

Mme le Maire soumet au vote ces changements au procès-verbal du 10/02/2021

A l'Unanimité des membres les demandes de M PLATON sont acceptées et les modifications seront faites

*Arrivée de M. ALLEGRINI à 18H43

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN (+ procuration Stéphanie COLENO), Philippe PIGNET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Mme le Maire informe que Mrs CHABERT et JANSON se sont désistés pour le point de vente, suite aux pressions morales qu'ils auraient eu. Il n'y aura pas d'agriculteurs sur le point de vente.

D. FARRO propose d'ouvrir à tout le monde ce point de vente. L'état vacant actuel est préjudiciable pour tout le monde.

Mme le Maire répond que le choix des personnes doit être respecté.

Rapport n°2 Création d'emplois permanents - Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

D. FARRO informe que son groupe va voter pour afin de renforcer la filière technique et apprécie que sa remarque faite en commission RH d'intégrer les non titulaires a été prise en compte.

Mme le Maire le remercie.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN (+ procuration Stéphanie COLENO), Philippe PIGNET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Crée 1 emploi d'agent polyvalent d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021,

Crée 1 emploi d'agent d'entretien du service espaces verts à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021,

Approuve le nouveau tableau des effectifs présenté ci dessous ;

Inscrit les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 202.

| | | Situation au 01/04/2021 | | | | | |
|--|-----------------------|-------------------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|-------------|
| | | Cat. | Postes pourvus | Postes vacants | Postes à supprimer | Postes à créer | Durée hebdo |
| Filière Administrative | | | | | | | |
| Directeur Général des Services | Titulaire | A | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Collaborateur de cabinet | Contractuel | A | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Attaché principal | Titulaire | A | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Attaché | Titulaire | A | 1 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Rédacteur principal 1ère classe | Titulaire | B | 0 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Rédacteur principal 2ème classe | Titulaire | B | 1 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Rédacteur | Titulaire | B | 1 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint Administratif Principal 1ère classe | Titulaire | C | 5 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint Administratif Principal 2ème classe | Titulaire | C | 6 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint Administratif | Titulaire | C | 7 | 3 | 0 | 0 | 35 |
| | | | 24 | 7 | 0 | 0 | |
| Filière Technique | | | | | | | |
| Ingénieur principal | Titulaire | A | 0 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Technicien Principal 1ère classe | Titulaire | B | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Technicien Principal 2ème classe | Titulaire | B | 0 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Technicien | Titulaire | B | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Agent de Maîtrise Principal | Titulaire | C | 3 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Agent de Maîtrise | Titulaire | C | 4 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint technique Principal 1ère classe | Titulaire | C | 5 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint Technique Principal 2ème classe | Titulaire | C | 17 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint Technique | Titulaire | C | 10 | 3 | 0 | 2 | 35 |
| Adjoint Technique | Contractuel permanent | C | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| | | | 42 | 7 | 0 | 2 | |
| Filière Police Municipale | | | | | | | |
| Chef de service principal 1ère classe | Titulaire | B | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Brigadier Chef Principal | Titulaire | C | 1 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| Gardien-Brigadier | Titulaire | C | 2 | 1 | 0 | 0 | 35 |
| | | | 4 | 2 | 0 | 0 | |
| Filière Culturelle | | | | | | | |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe | Titulaire | B | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint du patrimoine principal 2ème classe | Titulaire | C | 0 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Adjoint du patrimoine | Titulaire | C | 1 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| | | | 2 | 0 | 0 | 0 | |
| Filière Médico-sociale | | | | | | | |
| Technicien paramédical | Titulaire | B | 0 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe | Titulaire | C | 2 | 0 | 0 | 0 | 35 |
| Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe | Titulaire | C | 2 | 3 | 0 | 0 | 35 |
| | | | 4 | 3 | 0 | 0 | |
| | | TOTAL | 76 | 19 | 0 | 2 | |

Rapport n°3 : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Rapport d'Orientation Budgétaire relatifs à la situation économique et financière de la collectivité doit permettre d'apporter les éléments nécessaires et suffisants pour la tenue du débat, et pour le vote prochain du Budget Primitif 2021.

L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Madame le Maire présente le DOB en appui d'un Power Point diffusé en séance

E. SAMBAIN souligne la présentation intéressante du DOB et voit 2 façons de l'interpréter :

Interprétation statique → tous les indicateurs sont au vert, aujourd'hui tout va bien

Interprétation dynamique (modifié 08-04-21) → recette de fonctionnement en baisse, taxe habitation

Attention à bien orienter les investissements → sur des choses qui vont générer des recettes, des économies d'énergie.

De nombreuses acquisitions foncières agricoles et autres → mais est-ce que cela va rapporter ?

Pourtant, c'est le moment d'aller sur l'emprunt.

Il faut être vigilant sur le budget. Les échanges en commissions sont très intéressants et il faut faire le maximum pour préparer l'avenir. Prévoir peut-être un emprunt plus important → taux assez bas actuellement

Il rappelle que le programme de la majorité était basé sans les contraintes COVID que la collectivité subit depuis un an.

Mme le Maire trouve l'analyse pertinente. Elle répond que l'impôt sur le bâti sera peut-être augmenté à l'avenir. La collectivité a encore une petite marge sur le levier fiscal.

Quand c'est possible, la commune essaie de faire des investissements productifs avec les nouvelles normes énergétiques ; exemple de la maison des associations, qui a un label économie d'énergie.

C. BRONDOLIN confirme que la MDA a une isolation aux dernières normes (Gaz, plancher chauffant...).

Le personnel associatif libérera toutes les salles sous la mairie et seront tous regroupés en un même lieu.

Mme le Maire justifie l'investissement foncier de la rue Fernand Pauriol pour dynamiser cette rue commerçante.

P PIGNET confirme que cette acquisition révèle vraiment son investissement productif. Placé au cœur de ville pour développer l'activité commerciale. Nous avons donc acheté certains bâtiments qui seront aménagés en commerces pour favoriser les achats de proximité. Les loyers couvriront en bonne partie l'emprunt.

E. SAMBAIN souligne que pour l'ancien casino il reste 1,5 M à dépenser, et précise qu'avant la collectivité avait une capacité d'auto financement qui n'existe plus aujourd'hui.

Il faut restaurer les recettes coûte que coûte et réduire les dépenses.

Mme le Maire répond que les élus en sont bien conscients.

A ANDREIS revient sur le Patrimoine, et plus précisément sur l'église, qui est un bâtiment public, et souligne que la toiture est en mauvais état (infiltration) et la porte d'entrée se détériore.

Mme le Maire répond que l'église va faire l'objet de subvention pour sa réhabilitation mais précise que la priorité n°1 est la mise en sécurité du système électrique.

A ANDREIS : Insiste sur l'état de la grande porte, en noyer, et se propose de consulter des ébénistes afin d'établir un devis.

T. PLATON rappelle qu'au mois d'octobre, P Pignet avait annoncé un groupe de travail sur la thématique de la rue F. Pauriol, ce groupe n'est toujours pas en place ?

Ensuite il aborde la présentation de son document qu'il a soumis aux conseillers concernant des compléments au DOB.

Il fait état de plusieurs remarques :

- beaucoup trop de dépenses générales (66% au-dessus des autres communes).

Un ratio de 49% paraît satisfaisant car il s'agit juste d'un ratio. Entre 2013/2019 nos recettes ont augmenté de 25 %, c'est très satisfaisant par contre les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 59 % entre 2013/2019 (modifié 08-04-21) après vérification vidéo

- Réduction de la capacité d'autofinancement.
- Résultat d'exploitation négatif depuis 2018.

Mme le Maire répond que reprendre d'autres indicateurs c'est ne pas faire confiance aux services administratifs et apporter un discrédit sur le ROB.

Il serait préférable de porter le débat sur les grandes orientations du DOB et des idées.

Contraire les dépenses OK, mais lesquelles ? Avant les terres de Mallemort n'étaient pas louées et ne rapportaient rien à la commune → aujourd'hui on établit des baux de location

T. PLATON précise que son intervention portait sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, qui est supérieure à d'autres communes de même strate. Attention pour 2021 par rapport à 2020 ou 2019 nous sommes en augmentation.

Mme le Maire répond qu'il faut tenir compte de l'évolution du coût de la vie aussi.

D. FARRO souligne qu'un gros travail a été fait en commission des finances pour aboutir à la présentation d'un bon document du ROB.

Il souligne la cohérence du contenu : maîtrise de la masse salariale, mais les salaires sont élevés si on divise la somme par le nombre d'agents on arrive à une moyenne de 2 000€/mois ? / développement durable / travaux en régie interne / recherche de subventions/ action volontaire sur la stabilité des impôts...

Il propose de mettre en place un rétroplanning pour appuyer la volonté des élus.

Mme le Maire répond qu'il faut établir un nouveau CDDA et inscrire les 7 projets de travaux de proximité sur la plateforme.

Le planning est très contraint.

Concernant le chiffre référence aux salaires il ne porte pas uniquement sur la masse salariale, il englobe la mutuelle et d'autres points...

T. PLATON évoque le CDDA, est ce qu'il faut le construire ?

Mme le Maire répond que le futur CDDA devra prendre en compte, pour chaque projet, l'impact sur notre budget

A. ANDREIS demande de prévoir le budget pour la restauration de l'oratoire St Pierre. C'est le seul monument reconnu historique de Mallemort.

E. BRUCHET répond que la réhabilitation de l'oratoire est prévue en partenariat avec l'ABF mais jusqu'à présent les travaux de voirie de la rue J Curie n'étaient pas terminés.

A l'Unanimité

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Question écrite

Mme le Maire lit la question écrite posée par le groupe FARRO concernant le hameau de Lydie. Elle apporte les éléments de réponse et précise que tous les équipements, voirie réseaux, des nouveaux lotissements sont intégrés dans le domaines public.

 Départ Emmanuelle AZARD à 20h30

Questions orales :

D FARRO souhaite avoir des précisions sur la fibre. Qu'en est-il des soucis entre opérateur et commune ?
Mme le Maire répond qu'elle a échangé avec Orange. Sur le haut de Mallemort, Orange doit respecter les bâtiments de France et doit enfouir les réseaux quand c'est demandé.

L LACROIX intervient et précise que toutes les armoires principales sont terminées, les soucis de gaines sont réglés. Il reste le déploiement aux domiciles.

Orange fait face à un manque de matériels et de main d'œuvre car beaucoup de communes les sollicitent. Pour les campagnes, il y a plus de 50% des poteaux à changer.

T. PLATON demande si Orange met des boîtiers en façade des maisons ?

L LACROIX répond que normalement il n'y a pas de boîtier en façade de maison

F. CHEROUTE souligne qu'à Pont Royal les travaux ont bien avancé.

C. BRONDOLIN informe que sur l'avenue Joliot Curie, la mise en place de la fibre a été décalé à cause des travaux de voiries mais que désormais cela est possible.

T PLATON fait part de son regret concernant le départ de F. MATHURIN, qui a joué un rôle fédérateur dans le projet des Jardins Partagés. Il félicite Z. LAMALAM pour son intégration au conseil municipal

A. ANDREIS informe que M. RAMAZ (ancien élu) l'a contacté et fait lecture d'un courrier de cet ancien élu qui n'arrive pas à joindre E. BRUCHET et voulait faire part de sa déception quant à l'aménagement actuel de la médiathèque.

E BRUCHET répond qu'il a eu M. RAMAZ vendredi et qu'ils devaient se rappeler dans la semaine. Il précise que l'aménagement actuel de la médiathèque tient compte des prescriptions sanitaires COVID.

Il souligne qu'il aurait été plus fairplay de se présenter à R. OJEDA, directeur de la médiathèque afin d'échanger sur ses préoccupations.

Mme Le Maire précise que la médiathèque est un lieu de vie et que depuis 1 an c'est compliqué pour le public et félicite la mobilisation du personnel de la médiathèque pour leur investissement avec une organisation particulière mise en place, notamment la commande en ligne avec la création d'un catalogue numérique.

Mme le Maire salue l'engagement que M RAMAZ a eu à l'époque sur ce projet mais il n'y a pas lieu de débattre de ce sujet aujourd'hui ni de polémiquer.

A. ANDREIS informe qu'elle s'est rendue chez Mme CUENCA pour constater les problèmes dus aux travaux de la MDA et notamment sur le mur de soutènement qui n'a pas de contrefort.

Elle fait part de ses craintes concernant le nouveau bâtiment qui repose en partie sur le mur en contrebas et qui mériterait des contreforts (rajouté 08-04-21) après vérification vidéo

C. BRONDOLIN répond que tous les travaux de la MDA ont été contrôlés avec les préconisations des normes sismiques. Les tirants ont été posés.

Mme le Maire rappelle que le chantier est suivi par un MO , avec des études de terrain.

A ALLEGRINI précise qu'une véritable fondation a été faite avec 24 pieux plantés à 20 m de profondeurs.

B LAQUAY précise le rôle des commissions de sécurité pour toutes vérifications et approbations.

Compte rendu de délégation – communication des décisions du Maire

Décision 2021-11 et 2021-13 :

A ANDREIS souligne qu'il manque un nom (M. Guendon) → cela sera vérifié et rectifié après vérification vidéo en effet M GUENDON fait partie des pétitionnaires

E. SAMBAIN remarque que de nombreuses décisions concernent des problèmes juridiques et souhaiterait avoir un récapitulatif suivi de ces décisions juridiques.

Mme Le Maire explique que l'on a toujours des contestations juridiques, surtout en urbanisme, et va demander un récapitulatif au service.

T. PLATON fait référence à la loi Engagement et Proximité du 27/12/19 sur la notion de médiateur (rajouté 08-04-21) et précise que l'on pourrait utiliser cette personne indépendante (modifié 08-04-21) et propose d'utiliser cela comme une piste intéressante (modifié 08-04-21) après vérification vidéo

Mme le Maire précise que l'on utilise déjà un médiateur sur certains litiges.

T. PLATON demande si la commune est abonnée à la revue « La Gazette » et s'il peut avoir les codes d'accès internet ?

Mme le Maire répond que la commune est bien abonnée à cette revue, celle-ci est à disposition au secrétariat général pour consultation.

INFOS

B. LAQUAY rappelle la commémoration des combattants d'Algérie → Vendredi 17h30 Place Bicentenaire

Fin séance 21h